

Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER 2

Mention : ETUDES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Parcours :

La Présidente de l'Université de Nantes,

Sur proposition de la Directrice de l'UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie

En date du 20/12/2021

Vu le code de l'Education, notamment les articles L. 712-2 et L. 613-1 et suivants, D611-1 et suivants
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master modifié,
Vu l'arrêté du 19 juillet 2017 accréditant l'Université de Nantes en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en en-tête du document au titre de l'année universitaire 2021-2022 est établie comme suit :

- Est nommée **présidente du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (<i>enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs</i>)
PAUTHIER Céline	Maître de conférences des universités

Sont par ailleurs nommés (**membres du jury**) :

(*enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, vacataires agréés, personnalité qualifiée*)

<u>Nom Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
CATALA Michel	Professeur des universités
D'HALLUIN Estelle	Maître de conférences des universités
RAFLIK-GRENOUILLEAU Jenny	Professeur des universités

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de l'Université et la directrice de l'UFR sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Directrice de l'UFR
le 20/12/2021

Fait à Nantes, le **21 DEC. 2021**
La Présidente de l'Université

Annick PETERS-CUSTOT

Annick PETERS-CUSTOT
Directrice de l'UFR d'Histoire
Histoire de l'Art et Archéologie



Carine BERNAULT

La Présidente de l'Université de Nantes
et par délégation
Le Vice-Président Formation
et Ressources Educatives Libres
Arnaud GUEVEL

